

2022

RAPPORT DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



SOMMAIRE

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

- ④ LES GRANDS ÉQUILIBRES
BUDGÉTAIRES
- ⑤ LES AJUSTEMENTS
BUDGÉTAIRES
DE LA DÉCISION MODIFICATIVE
- ⑦ LA PRÉSENTATION DÉTAILLÉE
DE LA DÉCISION MODIFICATIVE

BUDGET EN FAVEUR DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS

- ⑩ ENFANCE ET FAMILLE
- ⑪ COHÉSION SOCIALE
- ⑪ SANTÉ PUBLIQUE
- ⑫ PERSONNES ÂGÉES
- ⑬ PERSONNES HANDICAPÉES

BUDGET EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT, DU TOURISME, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA MONTAGNE, DE LA FORÊT ET DE L'AGRICULTURE

- ⑭ AGRICULTURE
- ⑭ EUROPE, DÉVELOPPEMENT,
INNOVATION
- ⑮ ATTRACTIVITÉ ET TOURISME
- ⑮ MONTAGNE
- ⑮ EAU
- ⑮ ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

BUDGET EN FAVEUR DES MOBILITÉS, DE L'HABITAT, DE L'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES ET DU NUMÉRIQUE

- ⑰ ROUTES
- ⑰ TRANSPORTS
- ⑱ LOGEMENT
- ⑱ AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
- ⑱ SOLIDARITÉ TERRITORIALE

BUDGET EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

- ⑲ ÉDUCATION
- ⑲ JEUNESSE ET SPORTS

BUDGET EN FAVEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

- ⑳ CULTURE ET CITOYENNETÉ

BUDGET EN FAVEUR DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

- ㉑ SÉCURITÉ
- ㉑ RESSOURCES HUMAINES
- ㉑ ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- ㉒ BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Cette décision modificative s'inscrit dans un contexte singulier qui impacte l'ensemble des politiques publiques portées par le Département.

De manière assez inédite, elle traduit tout d'abord **les hausses massives des prix** dont l'impact se fait sentir sur nos dépenses à caractère général et celles fortement dépendantes des prix de l'énergie ou du coût des matières premières.

A cette conjoncture économique tendue s'ajoutent **les effets de décisions nationales**, telles que la revalorisation du point d'indice de la fonction publique ou les « actes » successifs du SEGUR.

■ **Nos dépenses de fonctionnement supportent ainsi des augmentations incompressibles.** Le budget supplémentaire voté en juin avait d'ores et déjà permis plusieurs adaptations des budgets des différentes politiques. Cette décision modificative précise les besoins d'ajustements et permet de mettre en adéquation les inscriptions budgétaires et les prévisions de réalisations sur l'exercice.

■ **L'augmentation des recettes de fonctionnement est essentiellement liée à un réajustement des prévisions des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** évalués avec prudence au moment du BP compte tenu des incertitudes au sortir de la crise. Cette hausse ne doit cependant pas masquer **le ralentissement du dynamisme** de cette recette qui se dessine depuis plusieurs semaines. La décision de relèvement du taux de DMTO prise lors du vote du BP permet ainsi d'amortir cette perte annoncée et de compenser les augmentations de charges directement liées à la conjoncture actuelle.

■ **En matière d'investissement, les calendriers des opérations ont été ajustés pour tenir compte de l'avancement des projets et chantiers et aussi parfois de difficultés d'approvisionnements** ne permettant pas aux entreprises de réaliser les travaux. La baisse des dépenses qui en découle ne traduit donc en rien un renoncement à nos engagements. **Notre soutien accru auprès de nos partenaires** est à ce titre une nouvelle fois renouvelé dans plusieurs de nos politiques publiques.

Les propositions d'ajustements de crédits pour cette décision modificative conduisent à la situation suivante :

En fonctionnement, la hausse importante des recettes (+ 52,52 M€) permet d'absorber l'augmentation des charges que nous subissons (+ 22,07 M€) et aussi **d'augmenter de manière significative notre capacité d'autofinancement** (+ 30,37 M€). Les marges de manœuvre ainsi dégagées ajoutées aux nouvelles recettes d'investissement (+ 5,44 M€) et à l'ajustement des dépenses d'équipement (- 13,52 M€) permettent de **réduire le recours à l'emprunt budgétaire** (- 49,42 M€).

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES DE LA DÉCISION MODIFICATIVE

Le budget consolidé du Département s'établit, pour 2022, comme suit :

	Dépenses	Recettes
BP 2022	1 594 919 880,00 €	1 594 919 880,00 €
BS dont reports	207 576 017,56 €	207 576 017,56 €
DM 2022	9 695 045,00 €	9 695 045,00 €

Le projet de décision modificative consolidée s'élève à 9 695 045,00 € en dépenses et recettes.

Les dépenses de fonctionnement

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement sont :

- + 10,35 M€ au titre de la politique « Personnes handicapées », hausse qui concerne principalement les **dépenses liées au SEGUR** (+ 3,84 M€), à des **frais de séjour plus importants** (+ 2,13 M€) en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et à des besoins complémentaires au titre de la PCH (+ 4,54 M€) ;
- + 9,21 M€ au titre de la politique « Ressources humaines » principalement pour tenir compte des besoins liés à la **revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet** (+ 3,74 M€), **au versement de la prime inflation**, à la **revalorisation du SMIC** et à la mise en œuvre des **dispositions SEGUR** pour le personnel départemental (+ 1,54 M€) ;
- + 3,47 M€ pour la politique « Éducation » dont 2,83 M€ pour les collèges publics, privés et cités mixtes et 0,27 M€ en faveur des cuisines centrales afin notamment de couvrir les besoins liés à la **hausse du coût de l'énergie et des denrées** ;
- + 1,38 M€ au titre de la politique « Sécurité » dû à l'augmentation de la **contribution du Département au fonctionnement du SDIS de l'Isère** (à hauteur de 1,4 M€) ;
- + 1,21 M€ pour la politique « Jeunesse et sport », directement lié au financement du plan départemental pour la jeunesse et du nouveau dispositif Tattoo (1M€) ;
- + 1,20 M€ pour la politique « Routes » pour couvrir les besoins en matière d'entretien, d'exploitation, de renforcement et de sécurité du réseau routier.

Les recettes de fonctionnement

Les principales évolutions des recettes de fonctionnement sont :

- + 32,59 M€ sur la politique « Finances » dont 33,58 M€ de fiscalité indirecte (**30 M€ au titre des droits de mutation** pour ajuster la prévision au vu des encaissements d'ores et déjà réalisés, 1,28 M€ au titre du fonds de péréquation des DMTO et 2,3 M€ au titre de la taxe départementale d'électricité) ;
- + 8,74 M€ pour la politique « Personnes handicapées » liés à l'ajustement de la participation CNSA dans le cadre du fonds de financement de la PCH (+ 5 M€) et 1,94 M€ au titre du financement des mesures SEGUR ;

- + 7,14 M€ pour la politique « Personnes âgées » dont + 5 M€ liés à l'ajustement de la participation CNSA dans le cadre du fonds de financement de l'APA et + 1,36 M€ au titre de l'hébergement ;
- + 2,49 M€ sur la politique « Enfance et famille » pour tenir compte de la participation de l'Etat dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SNPPE).

Les dépenses d'investissement

Les principales évolutions des dépenses d'investissement sont :

- + 3,85 M€ au titre de la « Solidarité territoriale » dont 3 M€ en faveur des équipements communaux et intercommunaux et + 0,85 M€ au titre des aides aux communes ;
- + 1,17 M€ pour la politique « Bâtiments départementaux » pour tenir compte de l'avancement des opérations relatives à la construction des Maisons du Département et des centres médico-sociaux, à la rénovation thermique de Hôtel du Département (HDD) et permettre la finalisation de projets d'acquisitions dans le cadre du redéploiement du foyer des Tisserands ;
- - 2,50 M€ au titre de la politique « Transports » notamment pour tenir compte d'une actualisation du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) du SMMAG dans le cadre de la convention partenariale conclue avec le Département ;
- - 12,80 M€ pour la politique « Éducation » liés à des ajustements d'opérations en matière de construction et réhabilitation (- 12,34 M€) et de maintenance (- 0,57 M€) des collèges.

Les recettes d'investissement

Les principales évolutions des recettes d'investissement sont :

- - 44,37 M€ sur la politique « Finances » liés à la **réévaluation du montant de FCTVA** (+ 5 M€) compte tenu des taux importants de réalisation en 2021 et à la **baisse du recours à l'emprunt** ;
- + 0,97 M€ pour la politique « Administration générale » lié au financement FEDER de l'acquisition d'équipements en lien avec le développement des pratiques de travail à distance.

Les inscriptions équilibrées en dépenses et recettes

Les inscriptions équilibrées en dépenses et recettes concernent :

- 0,78 M€ pour les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes en fonctionnement.

Les autres inscriptions budgétaires

- Reprises de provision

En application de la délibération du 19 novembre 2021, un réajustement annuel des **provisions pour garantie d'emprunt** doit être opéré afin de répondre à la couverture de 10 % du capital restant dû (CRD) N-1 des emprunts garantis au bénéfice des personnes morales de droit privé, hors logement social.

Ce réajustement, calculé sur le capital restant dû (CRD) constaté au 31/12/2021 pour ce type d'emprunt garanti, conduit à une reprise sur provisions à hauteur de 707 113 €.

Les **créances irrécouvrables** font l'objet d'une provision constituée lors des BP dans l'attente de l'état du Payeur Départemental relatif aux admissions en non-valeur et aux créances éteintes au titre de l'exercice.

Au vu de l'état des restes à recouvrer transmis pour 2022, il convient de reprendre la provision constituée au BP 2022 à hauteur de 18 786,65 €.

- Dépréciations

La délibération n°2017 DM2 F 34 11 du 20 octobre 2017 a défini les cadences de dépréciation des subventions d'équipement versées dans le cadre des DSP. Actuellement trois délégations de service public signées par le Département sont concernées : l'aéroport, l'aménagement numérique et le chemin de fer de La Mure.

Le montant des dépréciations au titre de 2022 se compose de la manière suivante :

DSP	Budget	Montant de la dépréciation 2022
Aéroport	Principal	905 764,00
Chemin de fer de la Mure	Principal	938 280,00
Aménagement numérique	Annexe	419 874,00

Dépenses entrant dans le périmètre de la TA

Politiques publiques	BP 2022	BS 2022	DM 2022			TOTAL 2022
			Fonctionnement	Investissement	Total	
08 - Jeunesse et sports	362 500,00	100 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	522 500,00
09 - Routes	876 500,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	1 296 500,00
11 - Logement	1 920 000,00	0,00	-185 000,00	0,00	-185 000,00	1 735 000,00
15 - Eau	1 845 500,00	641 000,00	-203 192,00	1 008 537,00	805 345,00	3 291 845,00
16 - Agriculture	1 818 037,00	-283 037,00	17 300,00	-100 000,00	-82 700,00	1 452 300,00
17 - Forêt et filière bois	262 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 000,00
20 - Environnement et développement durable	5 776 191,00	2 979 200,00	479 000,00	-348 154,00	130 846,00	8 886 237,00
23 - Attractivité et tourisme	1 049 272,00	230 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	1 369 272,00
24 - Culture et citoyenneté	267 500,00	988 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00	1 445 500,00
29 - Coopération internationale	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
31 - Ressources humaines	2 145 500,00	0,00	81 328,15	0,00	81 328,15	2 226 828,15
33 - Bâtiments départementaux	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
34 - Finances	1 140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140 000,00
TOTAL DÉPENSES	17 500 000,00	5 075 163,00	249 436,15	840 383,00	1 089 819,15	23 664 982,15

- Taxe d'aménagement

Les prévisions de dépenses entrant dans le périmètre de la taxe aménagement (TA) font l'objet de réajustements, tableau en bas de page :

Le projet de décision modificative pour 2022 est arrêté et consolidé à la somme de **9 695 045,00 €** en dépenses et recettes.

	Dépenses	Recettes
Investissement	- 13 524 715,35 €	- 43 971 111,00 €
Fonctionnement	23 219 760,35 €	53 666 156,00 €
Total	9 695 045,00 €	9 695 045,00 €

LA PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE

Par chapitre

Chap	libellé	BP 2022	BS 2022	DM 2022
DÉPENSES				
INVESTISSEMENT		430 207 848,00	153 419 609,56	-13 524 715,35
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	65 134 549,93	0,00
018	Revenu de solidarité active (investissement)	100 000,00	152 900,00	100 500,00
020	Dépenses imprévues	3 000 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	1 963 430,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	7 745,00
16	Emprunts et dettes assimilées	81 232 348,00	-3 381 089,45	-1 825 397,00
20	Immobilisations incorporelles	11 753 350,00	8 470 816,52	246 100,00
204	Subventions d'équipement versées	106 790 174,00	48 261 563,22	-4 203 587,00
21	Immobilisations corporelles	18 962 306,00	17 798 921,44	1 269 442,65
23	Immobilisations en cours	188 727 142,00	15 920 858,95	-12 141 320,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	75 000,00	0,00	75 000,00
27	Autres immobilisations financières	19 567 528,00	976 687,42	961 371,00
45816	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat (conduite eau potable Oiselet)	0,00	762,48	0,00
45817	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat (mur chemin des Quartallées St Ismier)	0,00	20 639,05	0,00
45818	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat Etudes Via Rhône entre Vertrieu et St-Sorlin-en-Bugey	0,00	63 000,00	0,00
45819	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat jalonnement ZA sur RD communes SMVIC	0,00	0,00	22 000,00
FONCTIONNEMENT		1 164 712 032,00	54 156 408,00	23 219 760,35
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	346 874,05	0,00
011	Charges à caractère général	85 423 242,00	19 050 517,98	4 404 087,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	221 799 210,00	789 446,55	8 083 983,72
014	Atténuations de produits	37 851 572,00	3 638 974,67	-116 823,00
015	Revenu minimum d'insertion	5 000,00	0,00	25 442,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	156 733 678,00	59 265,35	-5 648 297,22
017	Revenu de solidarité active (fonctionnement)	149 585 184,00	2 410 231,98	128 123,36
022	Dépenses imprévues	1 500 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	469 055 818,00	6 623 736,57	15 516 304,00
657	Autres charges de gestion courante	32 780 853,00	18 982 463,71	959 093,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	796 251,00	1 584,24	25 644,49
66	Charges financières	4 399 708,00	-20 000,00	-300 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 293 452,00	2 468 077,90	142 203,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 488 064,00	-194 765,00	0,00
TOTAL DÉPENSES		1 594 919 880,00	207 576 017,56	9 695 045,00

Par chapitre (suite)

RECETTES				
INVESTISSEMENT		294 458 080,00	146 637 922,56	-43 971 111,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	337 681,47	0,00
024	Produit des cessions d'immobilisation	1 340 000,00	506 600,00	-395 962,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 000 000,00	120 537 950,32	5 044 909,00
13	Subventions d'investissement	33 950 399,00	21 222 113,22	1 480 390,00
16	Emprunts et dettes assimilées	226 933 330,00	4 650 000,00	-49 416 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	252 791,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	20 158,00
27	Autres immobilisations financières	7 234 351,00	-679 422,45	-979 397,00
45828	Opérations sous mandat (recettes) opé8	0,00	63 000,00	0,00
45829	Opérations sous mandat (recettes) opé9	0,00	0,00	22 000,00
FONCTIONNEMENT		1 300 461 800,00	60 938 095,00	53 666 156,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	38 059 741,89	0,00
013	Atténuations de charges	454 100,00	253 100,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	44 900 000,00	0,00	6 265 224,00
017	Revenu de solidarité active (fonctionnement)	2 846 196,00	1 546 196,64	264 700,00
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	16 889 486,00	154 000,00	886 375,00
73	Impôts et taxes	814 731 886,00	3 700 000,00	30 659 876,00
731	Fiscalité locale	136 281 153,00	11 987 060,00	124 677,00
74	Dotations et participations	261 676 799,00	3 387 854,52	11 340 745,00
75	Autres produits de gestion courante	19 629 145,00	337 600,14	2 587 751,00
76	Produits financiers	31 445,00	0,00	571 705,35
77	Produits exceptionnels	3 021 590,00	1 512 541,81	239 203,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	725 899,65
TOTAL RECETTES		1 594 919 880,00	207 576 017,56	9 695 045,00

Par politique publique

Le tableau ci-dessous retrace les moyens consacrés à chaque politique publique en dépenses.

Hors mouvements entre budget principal et budgets annexes

Politiques publiques	Fonctionnement	Investissement	Total
01 - Enfance et famille	-902 251,00	-52 450,00	-954 701,00
02 - Cohésion sociale	-276 692,00	67 900,00	-208 792,00
04 - Santé publique	-155 500,00	-8 000,00	-163 500,00
05 - Personnes âgées	-5 327 171,00	-3 500 000,00	-8 827 171,00
06 - Personnes handicapées	10 352 331,00	-2 000 000,00	8 352 331,00
07 - Education	3 469 605,00	-12 800 384,00	-9 330 779,00
08 - Jeunesse et sports	1 205 216,00	450 000,00	1 655 216,00
09 - Routes	1 197 300,00	-94 535,00	1 102 765,00
10 - Transports	815 800,00	-2 498 297,00	-1 682 497,00
11 - Logement	-142 000,00	-75 000,00	-217 000,00
13 - Aménagement numérique	0,00	74 603,00	74 603,00
14 - Solidarité territoriale	-50 000,00	3 853 938,00	3 803 938,00
15 - Eau	-233 192,00	903 537,00	670 345,00
16 - Agriculture	375 300,00	-10 000,00	365 300,00
17 - Forêt et filière bois	7 500,00	0,00	7 500,00
20 - Environnement et développement durable	268 920,00	-148 154,00	120 766,00
22 - Europe, Développement, Innovation	107 341,00	-447 454,00	-340 113,00
23 - Attractivité et tourisme	80 000,00	850 000,00	930 000,00
24 - Culture et citoyenneté	-4 000,00	-401 556,00	-405 556,00
28 - Sécurité	1 380 500,00	0,00	1 380 500,00
29 - Coopération internationale	0,00	0,00	0,00
31 - Ressources humaines	9 211 472,35	0,00	9 211 472,35
32 - Administration générale	570 785,00	585 735,00	1 156 520,00
33 - Bâtiments départementaux	485 520,00	1 174 400,00	1 659 920,00
34 - Finances	-363 538,00	1 154 370,65	790 832,65
38 - Montagne	0,00	-603 369,00	-603 369,00
TOTAL DÉPENSES	22 073 246,35	-13 524 715,35	8 548 531,00

Dans la suite de ce document, une présentation synthétique de chacune des politiques permet de préciser les différentes actions conduites par le Département. Le détail des crédits, créations, mouvements et clôtures d'AP et AE de chaque politique font, quant à eux, l'objet d'une annexe jointe au présent document.

ENFANCE ET FAMILLE

Les principaux ajustements budgétaires sur la politique enfance et famille concernent :

Pour la **protection maternelle et infantile** :

- Le redéploiement de crédits afin de compléter le financement des structures associatives (**59 700 €**) ainsi que l'élaboration du référentiel départemental des interventions en PMI (**33 000 €**) ;
- Le transfert de **134 000 €** sur la politique Cohésion sociale (DSO) qui reprend le pilotage de la politique de prévention des violences conjugales et intrafamiliales ainsi que les recettes correspondantes ;
- L'inscription de **150 000 €** de recettes qui seront versées par l'Etat dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance (SNPPE) au titre de l'accompagnement à domicile (TISF PMI) ;
- L'ajustement des recettes (- **30 000 €**) Sesam vitale eu égard aux recettes 2021 ;
- La restitution de **43 500 €** de crédits d'investissement après ajustement des besoins en matériel.

Pour l'**accueil en protection de l'enfance** :

- Le redéploiement de **3 810 000 €** afin d'assurer le **financement des nouvelles mesures salariales des établissements et services publics et associatifs** (prime de revalorisation des personnels exerçant au sein des établissements et services sociaux et médicaux-sociaux conformément au SEGUR : **3 686 000 €**) et de mesures ponctuelles sur les hébergements nécessitant des renforts de personnel pour assurer la prise en charge individualisée d'enfants présentant des pathologies lourdes ;

- Si les dépenses relatives aux assistants familiaux de la politique enfance-famille 2022 sont impactées en hausse par les mesures générales décidées au niveau national

(augmentation du SMIC, indemnité maintien de salaire au départ d'un enfant, revalorisation des indemnités kilométriques), cette hausse est compensée par la baisse du nombre des Assistants familiaux. Au global, la restitution de crédits est évaluée à - **604 700 €**.

- Des recettes versées par l'Etat dans le cadre de la SNPPE dans lequel le Département s'est engagé de manière volontariste au titre de l'entretien des enfants en établissement (**2 093 000 €**) développement de centres parentaux, accompagnement renforcé et individualisé des jeunes majeurs, développement de lieux de vie) et de l'accompagnement des jeunes majeurs (**234 900 €**).

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
- 902 251 €	- 52 450 €
RECETTES	RECETTES
2 494 400 €	16 000 €

COHÉSION SOCIALE

En matière d'insertion, le Département poursuit son engagement auprès de structures partenaires qui portent des projets visant l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés ainsi que l'insertion professionnelle des jeunes. Cette politique bénéficie aussi de recettes supplémentaires liées au Fonds social européen (FSE).

En matière d'action sociale, il s'agit de poursuivre voire renforcer le soutien aux associations mettant en œuvre des actions de solidarités à destination du public en situations fragiles et de lutter contre les violences faites aux femmes.

Au titre de la politique Cohésion sociale, les demandes de crédits supplémentaires sont intégralement couvertes par redéploiement. Les principaux ajustements concernent :

- des recettes de fonctionnement correspondant à des ajustements de financements émanant du Fonds Social Européen, de l'ARS et du recouvrement des indus RSA (+ 588 200 €) ;

- des dépenses de fonctionnement qui intègrent des crédits rendus et des crédits demandés pour un total de - 276 692 € : Sont rendus des crédits principalement pour tenir compte d'opérations reportées ou non réalisées à ce jour (- 983 801 €). Sont demandés des crédits supplémentaires (+ 707 109 €) qui tiennent en partie compte du transfert des actions de prévention des violences conjugales et intrafamiliales émergeant antérieurement sur la politique Enfance.

- des crédits supplémentaires en investissement afin, notamment, de poursuivre les opérations visant à favoriser l'accès à l'entreprise et soutenir les Structures d'insertion par l'activité économique dans le but d'améliorer les conditions de travail des salariés en Insertion (+ 67 900 €).

Le montant total des ajustements (fonctionnement et investissement compris) s'élève à - 208 792 € après intégration en charges exceptionnelles du montant des indus RSA (+ 445 667 €).

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
- 276 692 €	67 900 €
RECETTES	RECETTES
588 200 €	-

SANTÉ PUBLIQUE

Au titre de la politique Santé, les principaux mouvements concernent :

- des recettes de fonctionnement correspondant à des ajustements et à de nouvelles subventions de l'ARS compte tenu de l'activité réalisée et à venir dans le cadre des missions de prévention santé publique (+ 5 860 €) ;

- des dépenses de fonctionnement - 155 500 € : sont rendus des crédits principalement pour tenir compte d'opérations reportées ou non réalisées et d'une activité n'ayant parfois pas retrouvé le niveau de 2019 suite à la crise sanitaire ;

- des dépenses d'investissement compte tenu du report de remplacement de matériel (- 8 000 €).

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
- 155 500 €	- 8 000 €
RECETTES	RECETTES
5 860 €	-

PERSONNES ÂGÉES

Cette décision modificative se caractérise, tout d'abord, sur la section « frais divers » par une restitution de crédits liée à un certain nombre d'actions qui n'ont pas pu aboutir ou de projets reportés en termes de calendrier, telles que la modernisation et professionnalisation des services d'aide à domicile (SAAD), ou la conférence des financeurs.

Sur la **partie hébergement**, le taux d'occupation au sein des **EHPAD** retrouve progressivement un niveau d'avant crise, ce qui constitue des dépenses à la hausse (1 200 000 €). A l'inverse, les bénéficiaires diminuent dans les établissements **longs séjours et hors Isère**, ce qui vient **équilibrer la dépense**.

Sur le **volet domicile**, il est proposé une restitution de crédits à hauteur de **4 790 585 €**. L'analyse des dépenses à ce stade de l'exercice montre en effet que la projection au titre du BP 2022, sur l'avenant 43 (mesures nouvelles) a été mal évaluée. A cela s'ajoutent d'autres **facteurs plus conjoncturels** avec notamment la baisse du nombre d'heures au sein des SAAD, l'évolution à la hausse vers le gré à gré et vers des aidants familiaux, etc.

En effet, concernant l'**APA à domicile versée aux bénéficiaires**, la progression continue. Tel que constaté sur les années précédentes, le report des bénéficiaires d'heures en prestataires vers les autres modalités d'intervention telles que le gré à gré ou l'aidant familial perdure et se traduit par des dépenses à la hausse (1 000 000 €). Les crédits disponibles sur l'APA « prestataire » ont permis d'assurer cette dépense complémentaire.

Sur les **recettes**, la restitution de crédits est en adéquation avec l'ajustement des dépenses à la baisse sur les actions et projets reportés. **De nouveaux crédits sont inscrits** notamment au titre du domicile au regard des nouvelles mesures en place (extension de l'avenant 43, tarif plancher, etc.)

En outre, le besoin de crédits pour le dispositif « **logement adapté** » se confirme à ce stade de l'exercice budgétaire. Ces mesures favorisent le maintien à domicile. Des crédits disponibles sur l'investissement permettent d'assurer cette dépense complémentaire.

Enfin, l'Appel à manifestation d'Intérêt (AMI) pour projets innovants a été lancé en **mai 2022**. Les dossiers pouvaient être déposés jusqu'au **30 septembre 2022** et seront étudiés en commission sur l'automne. Au vu de ce calendrier, les prévisions budgétaires sont à réajuster, une restitution de crédits (3 500 000 €) est ainsi à opérer sur **l'investissement**.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
- 5 327 171 €	- 3 500 000 €
RECETTES	RECETTES
7 135 322 €	252 791 €

PERSONNES HANDICAPÉES

Les besoins supplémentaires inscrits à cette décision modificative concernent principalement **les dépenses liées au SEGUR**.

Ces dépenses viennent ainsi impacter à la hausse les budgets relatifs à la fois à **l'hébergement** (3 082 638 €) et au **domicile** (754 969 €) englobant les Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et Service d'accueil de Jour (SAJ) soit un total de **3 837 607 €**. Une recette est prévue mais son montant reste à confirmer par la CNSA d'ici la fin de l'année.

En plus de ces besoins liés au SEGUR, les dépenses complémentaires nécessaires sont liées à la hausse des dépenses concernant **la Prestation de Compensation du Handicap (prestataires 796 364 € et bénéficiaires 3 700 000 €)**.

Concernant le domicile (SAAD), si la **prestation PCH reste assez stable** et le niveau de dépenses plutôt cohérent avec le BP voté, nous pouvons néanmoins constater, sur les premiers mois de l'année, un niveau de paiement légèrement supérieur. **Des revalorisations salariales s'imposent** par ailleurs au Département avec de **nouveaux SAAD** habilités (avenant 43 ou Ségur) et passant de fait à un tarif de référence à 26,76 €, ce qui impacte les dépenses à la hausse.

A l'instar des années précédentes, **la PCH versée aux bénéficiaires** continue sa progression tant sur la PCH enfant qu'adulte. Cette hausse constitue une dépense supplémentaire de **2 426 000 €**. Somme à laquelle il faut ajouter un besoin de **1 274 000 €** au titre de la **PCH parentalité**, nouvelle prestation bien supérieure aux prévisions.

Les nouvelles recettes indiquées dans cette décision modificative sont principalement liées au SEGUR et aux nouvelles revalorisations salariales. Pour le reste, il s'agit d'ajustements opérés au regard des notifications de crédits reçues par la CNSA principalement.

Enfin, l'Appel à manifestation d'Intérêt (AMI) pour projets innovants a été lancé en **mai 2022**. Les dossiers pouvaient être déposés jusqu'au **30 septembre 2022** et seront étudiés en commission sur l'automne. Au vu de ce calendrier, les prévisions budgétaires sont à réajuster, une restitution de crédits (2 000 000 €) est ainsi à opérer sur **l'investissement**.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
10 352 331 €	- 2 000 000 €
RECETTES	RECETTES
8 741 964 €	-

AGRICULTURE

Les principaux ajustements pour la politique Agriculture concernent :

+ **340 000 €** sur les **actions agricoles et rurales**, pour répondre aux besoins des organismes agricoles habituellement soutenus par le Département : notamment la Fédération des alpages de l'Isère, les syndicats agricoles, les dispositifs venant en aide aux agriculteurs en difficulté, REAGIR (ex-Sillon dauphinois) mis en place conjointement par la Chambre d'agriculture et la Mutualité sociale agricole, et la caisse « coups durs » du Groupement de défense sanitaire du cheptel de l'Isère.

+ **100 000 €** en fonctionnement au titre des **calamités agricoles** pour une aide au transport collectif de paille ou de fourrage pour les éleveurs touchés par la sécheresse 2022 et pour finaliser les aides aux metteurs du marché de fruits impactés par le gel d'avril 2021. Les aides individuelles et collectives nécessaires pour aider les agriculteurs face aux conséquences de la sécheresse de cet été feront l'objet de concertation cet automne et seront examinées lors de la session plénière de décembre.

+ **200 000 €** en investissement pour soutenir des **projets agroalimentaires** publics et privés. Des crédits sont rendus en investissement sur les calamités agricoles (- **170 000 €**),

essentiellement sur les aides à l'équipement de lutte contre la grêle, peu sollicitées cette année.

La participation au Syndicat mixte Alpes Abattage (SYMAA) est, quant à elle, ajustée (- **40 000 € en investissement, - 80 000 € en fonctionnement**), selon le budget 2022 voté par le Conseil syndical du SYMAA.

Pour le **laboratoire vétérinaire départemental (LVD)**, un ajustement des dépenses de fonctionnement à + 50 000 € (achats de consommables et réactifs) est nécessaire, lié à l'augmentation des analyses réalisées au LVD 38, dans le cadre de la mutualisation des laboratoires de Savoie et de l'Isère, et à l'inflation importante des prix de matières premières, répercutée par les fournisseurs sur les prix des réactifs et consommables. Ces dépenses sont compensées par des nouvelles recettes à due concurrence.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
400 100 €	- 10 000 €
RECETTES	RECETTES
74 800 €	-

EUROPE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION

Le Département participe activement au développement des territoires et a engagé une politique volontariste en faveur de la création de tiers-lieux. Plus d'une vingtaine de projets communaux et intercommunaux ont été aidés depuis 2021. L'ajustement budgétaire proposé vise à restituer les crédits qui ne seront pas engagés d'ici la fin de l'année à hauteur **165 159 € en fonctionnement, et d'inscrire 46 392 € en investissement pour les projets en maîtrise d'ouvrage privée**.

L'aménagement de la zone d'activité du Saut du Moine de Champagnier, inscrite au Contrat de plan Etat Région 2015-2020 / contrat métropolitain Grenoble-Alpes Métropole, arrive à sa fin. Il est proposé de restituer **193 846 €** de crédits d'investissement qui ne seront pas engagés en raison d'une baisse du montant de l'opération.

Concernant la **Zone industrialo-portuaire de Salaise-sur-Sanne**, il convient d'inscrire **260 000 €** en fonctionnement afin de se conformer aux engagements financiers prévus dans le pacte financier entre le Département, la Région et la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône ainsi que **260 000 €** en recettes. Sur le volet investissement, il est restitué **300 000 €** de crédits qui ne seront pas engagés.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
107 341 €	- 447 454 €
RECETTES	RECETTES
260 000 €	-

ATTRACTIVITÉ ET TOURISME

Au cours de l'année 2022, le Département a renforcé le rôle de l'agence Isère attractivité et poursuivi son accompagnement en direction des collectivités, soutenant leur développement touristique. Il est proposé, dans le cadre de cette décision modificative, d'inscrire **850 000 € en investissement** répartis comme suit :

+ 90 000 € au titre de l'itinérance et la randonnée qui sont une tendance forte en termes de pratique de loisirs, et plus spécifiquement pour la valorisation de la randonnée pédestre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

+ 685 000 € destinés aux gros entretiens et travaux de sécurisation nécessaires pour conforter la mise en exploitation du Petit Train de La Mure.

+ 75 000 € pour accompagner la SPL Alpexpo, équipement structurant pour le territoire, qui a rencontré des difficultés financières suite à la crise sanitaire. Le Département participera à la recapitalisation de cette structure à hauteur de 5 % de son capital social.

En matière de fonctionnement, 80 000 € sont proposés pour, notamment, pallier l'augmentation du coût du papier dans le cadre de l'édition du magazine ALPES ISHERE.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
80 000 €	850 000 €
RECETTES	RECETTES
-	-

MONTAGNE

Dans le cadre de la relance de l'économie touristique de montagne, le Département déploie un « Plan Montagne » sur la période 2021/2023 confirmant son engagement en direction du développement des territoires. Cette décision modificative porte essentiellement sur des ajustements de crédits liés à l'état d'avancement des projets.

Ainsi, il est proposé de restituer **296 569 €** de crédits d'investissement au titre des Contrats de performance Alpes Isère montagne, **500 000 €** sur l'opération ascenseurs valléens (aucun projet n'ayant émergé au titre de cet exercice), **90 000 €** sur le programme hébergement de montagne et **16 800 €** liés à la fin du projet station du futur.

Par ailleurs, suite à la dissolution en janvier 2022 de l'Etablissement public à caractère industriel et commercial en charge du domaine skiable Cœur de Chartreuse, c'est désormais la Communauté de communes Cœur de Chartreuse (4C) qui en a repris la gestion.

Devant les difficultés de gestion financière prégnantes et afin d'accompagner la 4C mobilisée sur le redressement de la situation, le Département lui apporte un soutien exceptionnel sous forme d'avance remboursable à hauteur de **300 000 €** inscrits à cette étape budgétaire. Une recette de **30 000 €** est également inscrite conformément à l'échéancier de remboursement établi par conventionnement.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
-	- 603 369 €
RECETTES	RECETTES
-	30 000 €

EAU

En fonctionnement il est prévu une restitution de crédits à hauteur de 233 192 € pour des opérations soit décalées en 2023, soit réalisées à un coût moindre. Il s'agit notamment de l'étude prospective sur la ressource en eau qui est décalée en 2023 car la phase stratégique préalable a été prolongée pour mettre en place une concertation avec les autres acteurs. Cela représente un report de 123 570 €.

Concernant l'investissement, les demandes de crédits supplémentaires concernent les aides en investissement en faveur des syndicats gemapiens (700 000 €), ainsi que les aides en assainissement non collectif et de stations d'épuration rustiques de moins de 2 000 équivalents-habitants (326 000 €).

Certaines dépenses d'investissement sont réajustées à la baisse notamment les aides individuelles en irrigation (- 80 000 €) et les travaux de recherche en eau (- 28 000 €) compte tenu du décalage des opérations en 2023.

Enfin, les crédits supplémentaires des aides en eau potable et assainissement, au bénéfice des communes et leurs groupements, sont rattachés à la politique solidarité territoriale (dotation départementale) : ils représentent 1 630 000 €.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
- 233 192 €	903 537 €
RECETTES	RECETTES
15 000 €	-

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les mouvements proposés visent à ajuster les crédits aux besoins pour la fin d'année, dont les principaux sont :

Sur la politique Environnement-biodiversité :
+450 000 € de crédits de **fonctionnement** (subventions) en **faveur** des aides aux communes et EPCI (forfaits de fonctionnement sur les ENSL, actions prévues dans les plans de gestion des sites), aux Contrats vert et bleu en cours et aux projets s'inscrivant dans le cadre de la charte des étangs, **- 348 154 €** de restitution de crédits en **investissement** notamment des crédits de paiement et pour des opérations qui se réaliseront en 2023 et non en 2022 concernant des travaux sur les corridors écologiques et sur les sites départementaux ENS.

Sur le volet Transition écologique (énergie) :
En investissement, une demande complémentaire de **200 K€** est liée à un nombre de dossiers de subvention conséquent pour la rénovation énergétique des logements des propriétaires les plus modestes, lié notamment au contexte international de hausse des prix de l'énergie.

Sur le projet « Un arbre, un habitant en Isère » :
+ 29 000 € de crédits de paiement sur l'autorisation d'engagement (AE) pour financer l'accompagnement et la mobilisation des communes sur l'axe forestier, en lien avec l'association des communes forestières et l'ONF.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
268 920 €	- 148 154 €
RECETTES	RECETTES
- 1 300 €	-

ROUTES

Les ajustements budgétaires nécessaires pour la politique Routes, y compris les centres d'entretien routier, se traduisent par :

- **une augmentation globale en fonctionnement (+ 1 197 300 €)** intégrant la hausse du carburant pour les activités en régie de déneigement et entretien (+ 684 k€), une dotation complémentaire de 250 k€ pour l'entretien des ouvrages d'art pour préserver le patrimoine, de 50 k€ pour l'entretien des aménagements cyclables dont le linéaire croît, de 50 k€ pour les révisions du marché de signalisation horizontale et l'inscription de 85 k€ pour des indemnités d'éviction pour l'aménagement de la RD519 ;

- **des recettes en fonctionnement de 95 833 €** en particulier pour l'occupation du domaine public par les réseaux télécoms ;

- **une diminution globale en investissement (- 94 535 €)** résultant de la réactualisation du prévisionnel de dépenses de l'ensemble des projets en cours (à noter en particulier - 2,35 M€ sur les opérations structurantes (RD1075, suppression du PN27 à Brignoud), - 0,4 M€ sur le

matériel d'exploitation, + 1,1 M€ en carrefours et + 0,5 M€ en risques naturels), et de l'augmentation de 1,7 M€ du programme chaussées pour couvrir les révisions et de nouvelles opérations ;

- l'inscription de 314 616 € en recettes d'investissement correspondant aux participations pour les projets coordonnés.

Il est également proposé des ajustements d'autorisations de programme, avec un solde négatif à - 584 782 €.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
1 197 300 €	- 94 535 €
RECETTES	RECETTES
95 833 €	314 616 €

TRANSPORTS

Les ajustements budgétaires nécessaires pour la politique Transports se traduisent par :

- **une augmentation globale en fonctionnement (+ 815 800 €)** intégrant en particulier une baisse de la contribution pour l'aéroport compte tenu de la réalité du trafic de l'année 2021 (- 1 185 k€) et une **réévaluation des dépenses pour le transport des élèves en situation de handicap** (+ 2 M€) pour couvrir l'augmentation du nombre des ayants-droit et du coût des prestations du fait de l'évolution du prix du carburant ;

- **une recette de 7 286 €** pour l'occupation par une entreprise d'un bâtiment de l'aéroport et le remboursement par la Région des dépenses engagées au titre de la convention de partenariat suite au transfert de la compétence transports ;

- **une baisse conséquente en investissement (- 2 498 297 €)** due principalement au décalage des projets portés par le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) à hauteur de 1 207 400 € et des dépenses sur 2023 (- 1,1 M€) pour la reconstruction du pôle bord de piste de l'ENAC. À noter l'inscription de 375 k€ pour honorer les engagements

conventionnels avec SNCF Réseau pour les études d'amélioration de l'étoile ferroviaire grenobloise et les premiers travaux de régénération de la ligne Grenoble-Veynes. Elle est compensée par un décalage du projet de pôle d'échanges de la gare de Bourgoin-Jallieu.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
815 800 €	- 2 498 297 €
RECETTES	RECETTES
7 286 €	-

LOGEMENT

Au titre de la politique Logement, les principaux ajustements concernent :

- **Le budget du Fonds solidarité logement (FSL)** suite à la mise en œuvre des nouvelles modalités de gestion prévues par la convention signée avec l'Union départementale des associations familiales (UDAF) (**45 000 €**).

- **L'aide aux travaux** pour la rénovation des logements communaux au regard de l'état des demandes déposées par les communes à ce stade (**- 75 000 €**).

- **Le programme d'actions partenariales** avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de

l'Isère (CAUE) dans le cadre du programme d'urbanisme. Un certain nombre d'opérations 2021/2022 sont terminées pour des montants inférieurs aux montants initiaux ou ne seront pas engagées d'ici la fin de l'année (**- 187 000 € en fonctionnement**).

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
- 142 000 €	- 75 000 €
RECETTES	RECETTES
-	-

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

En investissement, la décision modificative de la politique d'Aménagement numérique du territoire présente un ajustement des dépenses et des recettes, couvrant principalement la clôture des marchés de construction du réseau de collecte de distribution sous maîtrise d'ouvrage du Département (+ 1 100 000 €) compensée par la baisse du remboursement de l'avance de trésorerie au budget principal (- 1 025 397 €).

réévaluation de la subvention entre budgets et à la mise à disposition de personnel facturé au budget annexe.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
234 603 €	74 603 €
RECETTES	RECETTES
234 603 €	- 1 025 397 €

En fonctionnement, les dépenses et recettes font l'objet d'un ajustement financier à hauteur de 234 603 €, lié à la

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

L'engagement du Département auprès des collectivités ne se dément pas. Il est un marqueur de sa politique de Solidarité territoriale.

Le **Plan Écoles lancé** par le Département en 2019 a répondu aux attentes fortes des collectivités tendant à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves. Arrivé à échéance en juin 2022, il est nécessaire d'abonder en investissement les crédits de paiement à hauteur de **3 000 000 €** pour couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les communes.

D'autre part, en réponse aux demandes de financement des projets relevant de la **dotation départementale**, et donc de politiques prioritaires du Département, **il est proposé d'inscrire 853 938 € en investissement** qui se-

ront répartis par thématique lors d'une prochaine commission permanente.

En fonctionnement, 50 000 € sont restitués pour des études qui ne seront lancées qu'en 2023. Par ailleurs, le montant de la recette perçue par la Banque des territoires, dans le cadre de la gestion du dispositif « Petites villes de demain », est adapté au regard des dossiers engagés en 2022.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
- 50 000 €	3 853 938 €
RECETTES	RECETTES
-	- 35 900 €

ÉDUCATION

Le contexte inflationniste impacte le budget avec une enveloppe supplémentaire de 160 500 € pour la dotation de fonctionnement des cités mixtes et 1,4 M€ pour celle des collèges afin de couvrir les besoins liés à **l'augmentation du prix de l'énergie**. En investissement, 90 000 € supplémentaires sont prévus au titre des équipements pour faire face à **l'inflation des matières premières** ou anticiper **les risques de pénurie**.

Le contexte sanitaire nécessite également 350 000 € supplémentaires pour les renforts dans les collèges (prestations de nettoyage/désinfection) qui ont été mobilisés une partie de l'année.

Au titre des ajustements, 760 000 € sont proposés en dépenses de fonctionnement pour les collèges privés afin d'achever, conformément à la loi, la mise en conformité du forfait d'externat part personnel. Par ailleurs, 350 000 € sont nécessaires dans le cadre de l'application de la tarification à 2 € au titre des repas pris par les collégiens dans les demi-pensions gérées par une commune, un lycée ou par délégation de service public.

Le fonctionnement courant engendre également des besoins d'ajustement. Pour cela, 30 000 € sont nécessaires pour répondre aux appels de fonds régionaux pour la participation au fonctionnement des cités mixtes et

150 000 € viennent abonder la ligne réservée à la location des équipements sportifs pour la pratique EPS des collèges. Une recette nouvelle de 62 000 € est inscrite au titre des produits de la vente de tablettes aux classes de 3^{ème}.

En matière de travaux, suite à des décalages d'opérations, 12,3 millions d'euros sont restitués au titre du plan pluriannuel de rénovation et 570 000 € le sont au titre du plan pluriannuel de maintenance.

Concernant enfin le budget annexe des cuisines mutualisées, 268 500 € supplémentaires sont inscrits afin de faire face à **l'augmentation des prix des denrées**, tout en continuant à **augmenter les taux d'approvisionnement en produits locaux et/ou bio**. A cela, s'ajoute un besoin de 320 000 € au titre des dépenses de personnels affectés aux cuisines mutualisées. En compensation, la subvention d'équilibre inscrite au budget principal est augmentée de 588 505 €.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
4 378 110 €	- 12 800 384 €
RECETTES	RECETTES
914 005 €	401 300 €

JEUNESSE ET SPORTS

Dans le cadre de la politique sport et jeunesse, les crédits complémentaires sollicités en fonctionnement doivent permettre de financer des dépenses relatives au sport de haut niveau, aux manifestations sportives et à la promotion du sport santé (**276 000 €**). Une part importante sera également consacrée au paiement des partenaires du nouveau dispositif **Tattoo Isère** bénéficiant aux collégiens isérois à compter de la rentrée scolaire, à hauteur de **1 000 000 €**.

En investissement, les crédits demandés permettront de soutenir les projets des associations sur leurs équipements sportifs (450 000 €).

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
1 205 216 €	450 000 €
RECETTES	RECETTES
-	-

CULTURE ET CITOYENNETÉ

Les budgets des musées, archives, médiathèque et ceux dédiés au développement d'actions culturelles ont été ajustés en fonction de l'avancement des projets, permettant la **restitution de 25 394 € en fonctionnement**.

En investissement, des crédits supplémentaires sont nécessaires :

+ 264 252 € pour l'attribution de subventions destinées à des projets relevant du patrimoine,
+ 190 000 € sur les crédits « nature/culture », en vue de la requalification des jardins du Musée dauphinois,
+ 16 000 € pour le fonds d'acquisition d'œuvres d'art,
+ 111 600 € pour des travaux urgents sur les bâtiments culturels : toiture du bâtiment de la pisciculture au domaine de Vizille et porte coupe-feu au salon des gypseries de Saint-Antoine-l'Abbaye.

Ces demandes sont compensées par l'actualisation du phasage de plusieurs opérations qui permet de restituer 903 908 € : aménagement du Palais du Parlement, construction des nouvelles réserves et tranche 2 de la réhabilitation de la médiathèque. L'avancement des projets permet également aux services de restituer des crédits de restauration et d'acquisition (79 500 €).

Sont également prévues des recettes (48 500 €) correspondant à des subventions pour les activités des services.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
- 25 394 €	- 401 556 €
RECETTES	RECETTES
32 500 €	16 000 €

SÉCURITÉ

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Isère n'est pas épargné par les **effets des crises et de décisions gouvernementales**. Ainsi, la **hausse du point d'indice de la fonction publique et la flambée des coûts de l'énergie et des carburants** pèsent sur le budget du SDIS. Ces éléments couplés à des besoins d'intervention qui ne diminuent pas, nous conduisent à proposer une hausse de la dotation du Département au fonctionnement du SDIS.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
1 380 500 €	-
RECETTES	RECETTES
-	-

RESSOURCES HUMAINES

Dans le domaine des ressources humaines, les évolutions budgétaires sont portées principalement par des facteurs exogènes à la collectivité. Ainsi les différentes décisions nationales en faveur du pouvoir d'achat se traduisent directement dans cette décision modificative.

La **revalorisation du point d'indice** de la fonction publique génère une hausse de 3,74 M€, **l'application des dispositions du Ségur de la santé dans les métiers du secteur social et médico-social** engendre un surcoût de 1,59 M€ et **la revalorisation du SMIC** est estimée à 30 k€ environ.

Les autres composantes de la hausse du budget des ressources humaines sont des ajustements de fin d'année et le reflet de différentes actions comme la mise en place du CIA (complément indemnitaire annuel), l'augmentation du nombre d'apprentis ou encore des évolutions réglementaires de certaines cotisations.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
9 211 472 €	-
RECETTES	RECETTES
325 000 €	-

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bien qu'anticipée dès le budget supplémentaire du mois de juin 2022, la **flambée des prix des matières premières** influe une nouvelle fois sur le budget de l'administration générale. Ces crédits supplémentaires se justifient principalement par la hausse du prix des carburants, du papier et des matières premières concernant les pièces détachées pour les véhicules.

Par ailleurs, en investissement, il s'agit d'incorporer des achats de matériels de transport pour 247 000 € et de matériel informatique (340 000 €) pour la mise en œuvre de la stratégie construire-adapter-anticiper-prévenir afin d'équiper les services dotés d'agents supplémentaires.

A noter que grâce à notre investissement conséquent en faveur de la modernisation des équipements informatiques et de la visioconférence en 2021 et 2022, nous pouvons bénéficier d'une recette du FEDER (REACT EU) de 888 000 €.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
570 785 €	585 735 €
RECETTES	RECETTES
108 927 €	969 832 €

Hôtel du Département - 7, rue Fantin-Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble Cedex 1
Tél. 04 76 00 38 38 - Internet : www.isere.fr

